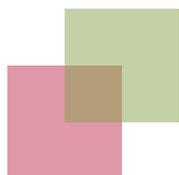
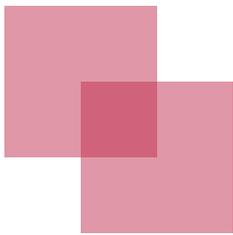


Dispositifs nationaux
de financements publics mobilisables
pour des projets relevant de la solution industrielle
« Alimentation intelligente »

Mars 2016





Vous avez répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé le 2 janvier 2014 ou vous avez un projet relevant d'une des thématiques de la solution industrielle « Alimentation intelligente », dont la feuille de route a été validée le 4 juin 2014 et confortée le 18 mai 2015 lors du lancement de la seconde phase de la nouvelle France Industrielle¹ ; ce document a pour objectif de vous présenter les principaux dispositifs nationaux d'appui financier à la réalisation de ce projet en présentant dans la première partie du tableau, les nouveaux outils.

Ces dispositifs sont soit des dispositions déjà existantes et opérationnelles, soit de nouvelles dispositions créées notamment dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA) piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI).

Pour vous aider dans le montage de votre dossier, nous vous invitons à vous rapprocher :

- de votre référent régional agroalimentaire (<http://agriculture.gouv.fr/vos-contacts>)
- ou du contact précisé pour chaque outil de financement.

À consulter également :

- Le répertoire des aides publiques aux entreprises (www.economie.gouv.fr/aides-aux-entreprises)
- Guide des AAP, AMI et actions du PIA ouverts au 24 janvier 2016 : www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/01/20160124_livret_aappia_final.pdf

Les thématiques de la solution industrielle « Alimentation intelligente »

- Reconquérir la compétitivité des métiers de la viande en modernisant les installations d'abattage ou de découpe, en soutenant des projets de mise au point de nouveaux équipements, etc.
- Ouvrir le marché de l'alimentation fonctionnelle en soutenant le développement d'aliments destinés à des populations aux besoins nutritionnels spécifiques, incorporant des probiotiques ou des aliments fermentés ou de nouvelles sources de protéines.
- S'imposer dans les emballages du futur en soutenant des projets de mise au point de nouveaux matériaux, d'emballages intégrant des fonctionnalités d'identification, de prolongement de la DLC, de suivi de la qualité, etc.
- Prendre le *leadership* du froid durable en soutenant des projets permettant de s'affranchir de l'utilisation de frigorigènes à fort impact environnemental, permettant l'utilisation d'énergies non conventionnelles, etc.
- Garantir la qualité et la sécurité des aliments et boissons en soutenant la mise au point de nouveaux outils de contrôle en ligne ou de diagnostic rapide de la qualité des aliments.
- Permettre à la filière de se saisir des opportunités offertes par l'intégration des outils numériques et d'adopter une démarche plus structurée pour aller conquérir les marchés mondiaux.
- Développer une industrie de référence au niveau mondial dans les domaines d'avenir où la France dispose d'une recherche d'excellence, tels que les ferments et les protéines.

NB : Même si vous avez déjà participé à l'AMI conduit en janvier 2014, vous devez établir un dossier de demande d'aides selon le type d'aide sollicité.

¹ : Accélérer l'industrie du futur et les 9 solutions industrielles en France et à l'international (mai 2015) : www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/competitivite/politique-industrielle/industrie-futur/industrie-du-futur-dp-2015-05-18.pdf

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX OUTILS DE FINANCEMENT² DISPONIBLES DE PROJETS RELEVANT DES DIFFÉRENTES THÉMATIQUES DE LA SOLUTION INDUSTRIELLE « ALIMENTATION INTELLIGENTE »

1. LES NOUVEAUX DISPOSITIFS

Outils de financement possibles	Opérateurs	Calendrier	Informations complémentaires	Subvention	Avances remboursables	Prêts, fonds propres et autres
 Projets industriels d'avenir ou PIAVE Le fonds PIAVE : Fonds Sociétés de Projets Industriels (SPI)	Bpifrance	Opérationnel depuis le 14/01/2015, clôture à épuisement des fonds	Fonds propres - Investissement avisé de l'Etat, en minoritaire dans des sociétés de projets aux côtés de partenaires essentiellement industriels - Investissement minimum Etat : 10 M€ - Participation partenaires privés au moins égale à celle de l'Etat – Toutes tailles d'entreprises www.bpifrance.fr/Bpifrance/Nos-metiers/Fonds-propres/Fonds-directs-Bpifrance/Investissement-Projet/Fonds-SPI-Societes-de-Projets-Industriels	X		X
 Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir ou P3A Appel à projets Reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe	FranceAgriMer (FAM)	Opérationnel depuis le 2/02/2015 jusqu'au 20/01/2017	Subventions avec retours - Projets de plus de 1 M€ - Investissements visant la compétitivité des outils d'abattage et de découpe ou projets de R&D&I Toutes tailles d'entreprises www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges/Aides/P3A-Reconquete-de-la-competitivite-des-outils-d-abattage-et-de-decoupe	X		
 P3A, appel à projets 212A : Initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire	FranceAgriMer (FAM)	Opérationnel jusqu'au 06/01/2017	Subventions avec retours (sauf pour les PME) - Projets de 200 K€ à 400 K€ d'assiette éligible, réalisés en 18 mois au plus – Soutien des projets d'innovation en phase amont de leur développement industriel. Toutes tailles d'entreprises http://www.franceagrimer.fr/IAA/Aides/Investissements-d-avenir-P3A/P3A-Innovation-et-competitivite-des-filiere-agricoles-et-agroalimentaires	X		

² Il s'agit des principaux outils de financement mobilisables financés au titre du Programme des investissements d'avenir (PIA) ou du budget des ministères en charge de l'Industrie, de l'Écologie et de l'Agriculture. Les interventions financières du PIA dans le cadre de l'action PIAVE poursuivent un objectif systématique de retours financiers pour l'État.

Outils de financement possibles	Opérateurs	Calendrier	Informations complémentaires	Subvention	Avances remboursables	Prêts, fonds propres et autres
P3A, appel à projets PS2A : Projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires 	FranceAgriMer (FAM)	Opérationnel jusqu'au 20/01/2017	Subventions avec retours - Projets de plus de 1 M€ - Soutien des projets : -d'innovations technologiques, individuels ou collaboratifs dans les processus de production ou de développement de nouveaux produits, -d'investissements matériels ou immatériels au sein de projets mutualisés Toutes tailles d'entreprises sauf industrialisation : PME http://www.franceagrimer.fr/IAA/Aides/Investissements-d-avenir-P3A/P3A-Innovation-et-competitivite-des-filieres-agricoles-et-agroalimentaires	X		
Prêts pour l'automatisation et la robotisation de l'industrie 	Bpifrance	Opérationnel depuis le 29/09/2014, clôture à épuisement des fonds	Prêts à taux bonifié - PME, ETI – pour l'achat de robots, robotique, logiciels en lien avec un projet d'automatisation. Prêt compris entre 100 K€ et 5 M€ maximum – Aucune sûreté sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant - Financement extérieur de un pour un. PME et ETI de plus de 3 ans http://www.aides-entreprises.fr/aides/show/4110513093217285 Contact : Bpifrance en région			X
Prêts Croissance industrie 	Bpifrance	Opérationnel depuis le 8/12/2014, clôture à épuisement des fonds	Projets visant à l'industrialisation de produits, services ou procédés dans leur processus de production et de distribution de produits. Prêts non bonifiés compris entre 500 K€ et 5 M€ - Financement extérieur de un pour un. Projet individuel d'entreprises. PME et ETI de plus de 3 ans sauf exception http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prêt-Croissance-Industrie Contact : Bpifrance en région			X
Prêts verts 2 	Bpifrance	Opérationnel depuis le 12/12/2014, clôture à épuisement des fonds	Projets d'investissement dans des procédés consommant moins d'énergie, de matières premières, générant moins de déchets. Prêts à taux bonifiés entre 100 K€ et 3 M€ - Financement extérieur de un pour un. PME et ETI de plus de 3 ans Contact : Bpifrance en région			X
Appel à manifestation d'intérêt « Solutions et équipements pour une industrie et une agriculture éco-efficente » 	ADEME	Opérationnel jusqu'au 30/11/2016	Avances remboursables, subventions ou prise de participation. Projets de plus de 1 M€ - IAA, équipementiers, cabinets conseil éligibles. 3 dates de dépôt : 29 mai 2015, 29 février 2016 et 30 novembre 2016 Toutes tailles d'entreprises. https://appelsprojets.ademe.fr/api/AMI%20INDU2014-75 contact : ami.industrie-agriculture@ademe.fr Pertinent pour les thématiques « développement de nouveaux emballages et froid industriel »	X	X	X

Outils de financement possibles	Opérateurs	Calendrier	Informations complémentaires	Subvention	Avances remboursables	Prêts, fonds propres et autres
Aide à la ré-industrialisation-PME (ARI-PME) 	Réfèrent unique à l'investissement (DIRECCTE)/ Bpifrance	Opérationnel depuis le 14/1/2014 jusqu'au 31/12/2016	<p>Avance remboursable de 500 K€ à 2 M€ et 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 volet «Excellence industrielle » pour les PME et ETI : programme d'investissements éligibles d'au moins 5 M€ aboutissant à la création nette d'au moins 25 emplois sur le site aidé sur 36 mois. - 1 volet «Croissance et développement» pour les TPE et PME : programme d'investissements éligibles d'au moins 2 M€ aboutissant à la création nette de 10 emplois sur le site aidé sur 24 mois. <p>www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/aide-a-la-re-industrialisation</p>	X	X	
Partenariats régionaux d'innovation (Etat-Régions, PIA - Régions) 	Bpifrance	Dépend de chaque région (2015-2016)	<p>Expérimentation du dispositif dans 5 nouvelles grandes régions : Alsace / Lorraine / Champagne-Ardennes ; Nord-Pas de Calais / Picardie ; Aquitaine / Poitou-Charentes / Limousin ; Pays de la Loire ; Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>PME :</p> <ul style="list-style-type: none"> -soutien aux projets de faisabilité de R&D d'innovation (subventions jusqu'à 200 K€) ; -soutien aux projets de développement et d'industrialisation pour des projets d'investissements (avances remboursables de 200 K€ à 500 K€) ; <p>Les objectifs des appels à projets régionaux sont précisés dans chaque convention entre l'Etat et les Conseils régionaux de chaque nouvelle région.</p> <p>https://pri.bpifrance.fr/</p>	X	X	
Concours d'innovation numérique 	Bpifrance	Ouvert en continu jusqu'au 03/1/2016	<p>Projets attendus de l'ordre de 0,5 à 3 M€, portés par une ou plusieurs PME, en partenariat, le cas échéant, avec une ou plusieurs ETI.</p> <p>Aide octroyée pour moitié en subvention et pour moitié en avance remboursable</p> <p>www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Actualites/Concours-d-innovation-numerique-soutenir-l-excellence-1-15238</p>	X	X	
FEADER, FEDER – Programme de développement régional de chaque région	Conseils régionaux	Programmation 2014-2020	<p>Tailles d'entreprises éligibles : en fonction des régions.</p> <p>Les adoptions de programmes de développement rural régionaux par la Commission européenne sont en cours, voire effectives pour certains.</p> <p>Pour prendre connaissance des programmes, vous pouvez consulter les sites internet des Conseils régionaux, autorités de gestion des fonds européens pour la programmation 2014-2020 (préfecture pour Mayotte et Conseil départemental pour la Réunion).</p>	X	X	X

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX OUTILS DE FINANCEMENT² DISPONIBLES DE PROJETS RELEVANT DES DIFFÉRENTES THÉMATIQUES DE LA SOLUTION INDUSTRIELLE « ALIMENTATION INTELLIGENTE »

2. LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Outils de financement possibles	Opérateurs	Calendrier	Informations complémentaires	Subvention	Avances remboursables	Prêts, fonds propres et autres
Outils d'appui au financement de l'investissement de Bpifrance	Bpifrance	Opérationnel	Prêts pour l'investissement : trésorerie, garanties, fonds propres www.bpifrance.fr/#projet			X
Outils d'appui au financement de l'innovation de Bpifrance et notamment : - Aides à l'innovation - Le Prêt Innovation	Bpifrance	Opérationnel	Aides à l'innovation : pour des projets de R&D innovants portés par des PME/ETI : subventions, prêts à taux 0 ou avances remboursables compris entre 50 K€ et 3 M€ maximum. PME et entreprises de moins de 2000 salariés www.bpifrance.fr/#projet Prêt à l'innovation : prêt à taux bonifié compris entre 50 K€ et 3 M€ maximum Pour des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial des projets d'innovation des PME. Aucune sûreté sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant. PME de plus de trois ans pouvant justifier d'une innovation, au cours des 24 derniers mois www.bpifrance.fr/#projet	X	X	X
Appels à projets collaboratifs de R&D du Fonds unique interministériel (FUI) des pôles de compétitivité	Bpifrance	Opérationnel	Subventions – Projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité, en général de plus de 1,5 M€ et de moins de 4,5 M€. Toutes tailles d'entreprises https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/accueil.do?method=init	X		
Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC)	Bpifrance	Opérationnel	Subventions et avances remboursables - Montant minimal de dépenses de 5 M€ - Projets collaboratifs de R&D - Toutes tailles d'entreprises http://www.bpifrance.fr/Bpifrance/Nos-partenaires/Poles-de-competitivite/Presentation-AAP-PSPC	X	X	

² Il s'agit des principaux outils de financement mobilisables financés au titre du Programme des investissements d'avenir (PIA) ou du budget des ministères en charge de l'Industrie, de l'Écologie et de l'Agriculture. Les interventions financières du PIA dans le cadre de l'action PIAVE poursuivent un objectif systématique de retours financiers pour l'État.

Outils de financement possibles	Opérateurs	Calendrier	Informations complémentaires	Subvention	Avances remboursables	Prêts, fonds propres et autres
Prime à l'aménagement du territoire (PAT)	CGET	Opérationnel	En zones AFR : subvention d'investissement pour des programmes de création, d'extension, de diversification ou de reprise d'activité PME. www.aides-entreprises.fr/aides/show/47117276	X		
Robot Start PME (PIA)	SYMOP-CETIM/Bpifrance	Opérationnel jusqu'au 31/12/2016	Appui à l'accompagnement pour l'achat du 1 ^{er} robot PME primo-accédantes www.robotstartpme.fr	X		
Aides de l'ADEME (études, R&D, investissement)	ADEME	Opérationnel	Subvention pour des études d'aide à la décision. Subvention pour des projets d'investissement (installations de production d'EnR thermique : chaudière biomasse, solaire, méthanisation et installations de prévention de déchets, valorisation matière ou énergétique...) Subventions et avances remboursables pour des projets de R&D : www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/finance-projet/projet/financements-proposes-lademe	X	X	

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Avec la collaboration de :

bpifrance


FranceAgriMer



www.entreprises.gouv.fr